Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DGRI 29 Subvention (10.000 euros) à l'association Défense sans frontière - Avocats solidaires (14e).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 25 juin 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à Défense sans frontière - Avocats solidaires (14e) ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7e Commission ;

Délibère

Article 1 : Une subvention d'un montant de 10.000 € est attribuée à Défense sans frontière - Avocats solidaires, 18 rue Saint Yves, 75014 Paris (simpa n°184028 ; dossier 2019_04803) ;

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2019, au titre des relations internationales.

La Maire de Paris,

Anne HIDALGO